

## **COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022**

**Après délibération, le Conseil municipal**

### **I. DÉSIGNE MADAME SHEILA MC CARRON EN QUALITE DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **II. APPROUVE, A L'UNANIMITÉ, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

### **III. AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **1. Ouvertures dominicales des commerces au titre de l'année 2023**

A l'unanimité :

**APPROUVE** les ouvertures dominicales des commerces au titre de l'année 2023 telles que proposées.

#### **2. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département du Rhône relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD76**

A l'unanimité :

**APPROUVE** la convention présentée à intervenir entre la Commune et le Département du Rhône, relative à la réalisation et au financement d'une écluse, d'un trottoir et d'une chicane sur la RD76 à L'Arbresle, travaux financés intégralement par la Commune pour un montant estimé à 38 250 € HT, soit 45 900 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout acte s'y rattachant.

### **IV. FINANCES**

#### **3. Remboursement des frais de personnel du budget de l'Eau au budget communal – exercice 2022**

A l'unanimité :

**APPROUVE** pour l'exercice 2022, la grille de répartition des rémunérations et des cotisations à rembourser par le service de l'eau au budget communal telle que présentée.

#### **4. Refacturation des salaires du personnel du budget CCAS au budget communal - Exercice 2022**

A l'unanimité :

**APPROUVE** pour l'exercice 2022, la grille de répartition des rémunérations et des cotisations pour un montant de 14 079,30 € à rembourser par le Budget communal au Budget du CCAS telle que présentée.

#### **5. Acceptation de la subvention 2022 au titre des amendes de police**

A l'unanimité :

**ACCEPTE** la subvention au titre des amendes de police 2022 d'un montant de 6 250 euros accordée à la commune pour la sécurisation du cheminement piéton Route de Paris au droit de la station-service et **S'ENGAGE** à réaliser l'opération.

#### **6. Décision modificative n°3 au budget 2022 du service de l'Eau**

A l'unanimité :

**ADOPTE** la décision modificative n°3 au budget 2022 du service de l'Eau telle que présentée.

#### **7. Décision modificative n°5 au budget 2022 de la Commune**

Avec 4 abstentions (Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE et Jean-Marc BISSUEL) :

**ADOPTE** la décisions modificative n°5 au budget 2022 de la Commune telle que présentée.

#### **8. Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle)**

A l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de reversement de la taxe d'aménagement de la commune à la CCPA selon les conditions définies dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et ses avenants éventuels.

### **V. SCOLAIRE-PÉRISCOLAIRE**

#### **9. Attribution du montant du versement de la contribution scolaire à l'école Sainte Thérèse**

Avec 2 abstentions (Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE) :

**FIXE** le forfait communal à 167 664,34€ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 qui est décomposé de la manière suivante :

- pour le primaire : 701,03€ \* 94 élèves soit 65 896,82 €
- pour la maternelle : 1 668,32€ \* 61 élèves soit 101 767,52 €.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65, articles 6558 du budget de l'exercice concerné

## VI. SPORT

### 10. Attribution de subventions haut niveau 2023

A l'unanimité :

**VALIDE** l'attribution des subventions exceptionnelles haut niveau 2023, comme suit :

BA - Boule Arbresloise : 220,00 €

DSF - Dojo Sento Furi 400,00 €

JCA - Judo Club Arbreslois : 140,00 €

Total des subventions haut niveau : 760,00 €.

## VII. VIE ASSOCIATIVE

### 11. Fixation des tarifs municipaux au titre de l'année 2023 pour les salles de la Maison des Associations

A l'unanimité :

**FIXE** les tarifs de l'année 2023 pour les salles de la Maison des Associations tels que présentés.

### 12. Mise en place d'une tarification pour les salles de la MJC

A l'unanimité :

**FIXE** la tarification pour chaque salle de réunion comme suit :

½ journée : 25,00 €

La journée : 50,00 €

## VIII. ENVIRONNEMENT

### 13. Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement au titre de l'année 2021

A l'unanimité :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2021 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'assainissement.

## IX. INTERCOMMUNALITE

### 14. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain » au bénéfice du territoire de la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle)

A l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain » avec le Département, la Commune de Sain Bel et la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle), ainsi que tout acte s'y rattachant ;

**AUTORISE** les avenants successifs dans cette convention dans la limite budgétaire préalablement votée ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal - chapitre 13 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **X. CULTURE ET PATRIMOINE**

### **15. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs 2022 relative à la politique artistique et culturelle avec le Département du Rhône**

A l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de Convention d'objectifs 2022 relative à la politique artistique et culturelle avec le Département du Rhône ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant ;

**AUTORISE** la répartition de la subvention perçue entre les communes co-organisatrices telle que prévue dans l'annexe de la convention de mutualisation 2022/2023.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

✓ **Actualité communautaire**